

RÉUNION DU CONSEIL DU JEUDI 03 DECEMBRE 2009

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE L'APSF AU GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB, INVITÉ D'HONNEUR DE L'APSF

Monsieur le Gouverneur,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer, au nom du Conseil et du personnel de l'APSF, mes vifs remerciements pour votre visite de ce jour, visite historique pour l'APSF dans la mesure où c'est la première fois que le Gouverneur de Bank Al-Maghib l'honore de sa présence.

Votre simple présence à l'APSF constitue pour nous un motif de fierté et nous y sommes particulièrement sensibles. De notre point de vue, elle traduit littéralement votre proximité aux métiers de financement et confirme, si besoin est, tout l'intérêt que vous portez, vous-même et l'ensemble des responsables de Bank Al-Maghib, aux métiers de financement.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier l'ensemble des directions de BAM pour leur écoute et leur disponibilité, qu'il s'agisse de la DSB, de la DRRE, de la DAJ, de la DOSI ou de la DOMC.

Monsieur le Gouverneur,

Je voudrais, à présent, vous donner un aperçu sur l'activité des métiers de financement en 2009 et sur l'action professionnelle récente de l'APSF.

A fin septembre 2009, les concours à l'économie des sociétés de crédit-bail et des sociétés de crédit à la consommation ressortent à 71,3 milliards de dirhams, en progression de 7,8 milliards ou 12,3% par rapport à fin septembre 2008.

Cet encours se répartit comme suit :

- Crédit-bail : 32,9 milliards, en progression de 4,6 milliards ou 16,4% ;
- Crédit à la consommation : 38,5 milliards, en progression de 3,2 milliards ou 9%.

Les évolutions constatées en 2009 par rapport à 2008 pour ce qui est aussi bien du crédit-bail que du crédit à la consommation montrent une réduction du rythme d'accroissement des crédits par rapport à celui enregistré en 2008 par rapport à 2007.

Cela s'explique, à notre avis, par la vigilance accrue des sociétés de financement à la qualité de leur engagement dans un contexte économique pour le moins incertain.

A ce propos, je voudrais rappeler qu'évaluant l'impact possible de la crise internationale sur l'économie nationale, le Conseil de l'APSF, réuni ici même il y a un an, avait appelé les sociétés de financement à être plus que jamais attentives à la qualité de leurs engagements et plus que jamais proches de leur clientèle. Il semble, sur ce point, que les recommandations du Conseil de l'APSF aient été suivies.

Monsieur le Gouverneur,

L'action professionnelle de l'APSF a été centrée ces derniers mois sur nombre de chantiers appelés à déterminer, à plus ou moins brève échéance, l'avenir des métiers de financement. Je veux parler essentiellement de chantiers liés à la bonne gouvernance, à l'appréciation du risque et aux relations avec la clientèle. En somme de tous les aspects qui, nous en sommes bien évidemment convaincus, permettront aux sociétés de financement d'évoluer dans un cadre organisé et sécurisé.

Permettez-moi, avant de développer ces thèmes, de vous dire que la marche en avant de l'APSF est contrariée, çà et là, par des questions qui, dans leur principe, ne doivent pas se poser pour les sociétés de financement.

A ce sujet, j'évoquerai la sempiternelle question de la présentation au public des opérations d'assurances.

Nous en avons débattu, Monsieur le Gouverneur, lors de notre dernière rencontre bilatérale du mois de mai 2006 quand vous avez bien voulu recevoir le Conseil de l'APSF. J'ai saisi, par la suite la tribune qui est offerte à l'APSF lors des différentes réunions du CNCE qui se sont déroulées depuis, pour, excusez-moi l'expression, revenir à la charge sur la question et appeler à ce que les sociétés de financement soient considérées pour ce qu'elles sont, à savoir des établissements de crédit. Et que de ce fait, les mesures applicables aux banques, quand elles sont de nature à les concerner, doivent leur être étendues.

Nous avons puisé toutes les voies de recours, y compris auprès du ministre de l'Economie et des Finances en personne, au sujet de la présentation des opérations d'assurances, avec à chaque fois une fin de non recevoir. Mais forts du bien-fondé de notre démarche et de nos arguments, aussi bien juridiques qu'historiques, nous ne désespérons pas d'être délivrés de cette épine du pied. Nous persévérons en tout cas pour faire réparer cette injustice et obtenir gain de cause.

Qu'en est-il, à présent, de la bonne gouvernance ?

Suivant en cela les recommandations de Bank Al-Maghrib, le Conseil de l'APSF s'est doté d'un "Médiateur de l'APSF" dont les conditions de fonctionnement viennent d'être finalisées.

A ce sujet, l'APSF se propose de retenir l'appellation "Médiateur de l'APSF" pour le dispositif à mettre en place et a arrêté les principes de la médiation, les compétences du médiateur et une première liste des litiges éligibles à la médiation pour ce qui est du crédit-bail et du crédit à la consommation.

L'APSF a retenu que le Médiateur se prononce sur des litiges relevant des seules relations des sociétés de financement avec leur clientèle, à l'exclusion de toute autre question relevant de la gestion du risque.

Par ailleurs, les sociétés de transfert de fonds que l'APSF a réunies en son sein début 2009 et qu'elle continue à accueillir au fil des agréments délivrés par BAM, ont décidé de se doter d'un code d'éthique, ce qui constitue une première étape dans l'organisation de la profession.

La Section Transfert de Fonds qui leur est dédiée au sein de l'APSF a adopté un projet de code qui attend sa validation par l'ensemble des membres, avant d'être soumis à Bank Al-Maghrib pour avis.

Qu'en est-il, ensuite, de la relation avec la clientèle ?

Un texte majeur est appelé à régir des pans entiers du crédit aux particuliers, à savoir le code de protection du consommateur, dont le projet a été adopté par le Conseil des ministres fin 2008.

Nous considérons que les dispositions du projet de code sont globalement cohérentes par rapport à l'objectif recherché qui est la protection du consommateur.

Cependant, de notre point de vue, la loi doit tenir compte du contexte socioéconomique marocain, des usages au niveau international, des spécificités des métiers de financement et du crédit à la consommation en particulier et, surtout, être d'application aisée et pertinente. Pour ce faire, l'APSF a plaidé pour l'amendement de certaines dispositions relatives au crédit affecté, qui maintenues en l'état, sonneraient le glas de ce type de crédit, et à l'usage du billet à ordre que nous appelons à maintenir.

Qu'en est-il, enfin, de la gestion du risque ?

L'APSF a exprimé son adhésion pleine et entière à BAM au projet de Credit Bureau et ce, dès l'annonce de la délégation du service central des risques à un prestataire externe et lors de la journée d'information organisée par BAM et la SFI à ce sujet. C'était fin 2007.

La volonté de l'APSF de participer et d'aider à la réussite de ce projet, s'est manifestée dès les premières réunions de concertation avec BAM. Cette volonté ne s'est jamais démentie ni le long des réunions d'échanges et de concertation tenues en 2008 et 2009 avec BAM et le délégataire, ni à travers la rédaction de notes écrites et circonstanciées sur tel ou tel écueil ou telle ou telle incohérence possibles.

Vous avez, d'ailleurs, bien voulu, Monsieur le Gouverneur, nous adresser vos félicitations pour l'implication de l'APSF et des sociétés de financement pour la réussite de ce projet.

Il reste à présent à examiner, de concert et selon la tradition de concertation entre BAM et l'APSF, les actions d'accompagnement de ce dispositif, en termes d'accueil, d'assistance et de gestion de réclamation de la clientèle. Il y va, à notre avis, non seulement du succès du Credit Bureau, mais aussi et surtout de la crédibilité de tout le système bancaire et financier. L'APSF a déjà formulé des idées à ce sujet au délégataire.

Monsieur le Gouverneur,

Permettez-moi, avant de conclure ce mot de bienvenue, de vous faire part très brièvement d'autres chantiers appelés à faire très certainement l'objet d'un plan d'action avec la DSB. Je citerai, à cet égard, l'adoption d'un code d'éthique par les métiers de financement, code appelé à traiter de l'endettement des ménages, des conditions de concurrence, des relations des sociétés de financement avec leurs partenaires et de la publicité des offres de crédit.

De même, l'APSF cherchera à finaliser, toujours de concert avec BAM, les moyens de se prémunir contre la fraude et de prévenir ce fléau, ainsi que contre les tentatives de blanchiment des capitaux.

Enfin, laissez-moi vous faire part de la tenue très prochaine des Assises Nationales de l'affacturage, manifestation destinée à vulgariser le factoring et montrer sa valeur ajoutée par rapport à d'autres produits.

Je vous remercie de votre attention et encore une fois, bienvenue à l'APSF.